

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	26.09.2022	10h01		DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe UDC	Lié à (obligatoire) : ad 22.202
Titre : Amendement à la motion Magali Brêchet 22.202, du 31 août 2022, Pour une alimentation plus durable et plus saine dans les institutions de santé et sociales du canton	
Contenu : Le plan d'action doit contenir : <i>(Suppression de : – une répartition équitable entre l'apport en protéines animales et celui en protéines végétales, en privilégiant les produits laitiers/fromagers/œufs ainsi que les protéines d'origine végétale ;)</i> – <i>des denrées alimentaires consommées</i> dans les institutions cantonales devant provenir, <i>si possible, d'exploitations agricoles cantonales ou suisses.</i>	
Motivation (facultatif) :	

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Quentin Geiser		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Niels Rosselet-Christ	Roxann Durini	Arnaud Durini
Christiane Barbey	Daniel Berger	Grégoire Cario
Damien Schär	Evan Finger	Estelle Matthey-Junod